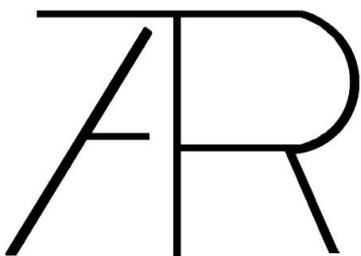




Formation Soins Cœur de métiers



CATALOGUE 2018

FORMATIONS "INTRA"

Art#échnique

EDITO

ARTHECHNIQUE Formation, centre d'experts métiers et de spécialistes en formation "intra" entreprise est engagé dans une démarche d'*amélioration permanente de la qualité*, de *développement durable* et de *Responsabilité Sociétale des Entreprises*.

Au cours ces dernières années, la formation a connu de grandes évolutions théoriques et pratiques.

ARTHECHNIQUE Formation a pour ambition de vous accompagner pour prendre part au *développement professionnel* de votre personnel et de votre établissement.

Notre vision d'une prise en soin centrée sur la personne dans sa globalité nous a conduit à développer une gamme de formation à destination de l'ensemble des *acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes*.

Nos modules de formation, réalisés dans toute la France, sont *conçus en lien étroit* avec les directions, responsables des ressources humaines et de formation ou les cadres de santé des établissements qui font appel à nos services.

Nous nous tenons à votre disposition au **02 33 15 04 39** ou sur arthechnique@orange.fr pour évoquer vos besoins en formation et adapter nos modules de formation aux spécificités de votre établissement.

Laurent OLLIVE
Gérant d'ARTHECHNIQUE Formation

Art#échnique

NOS OBJECTIFS

PROPOSER DES SOLUTIONS SUR-MESURE

Chaque établissement est unique, l'histoire de votre établissement, le degré de dépendance des résidents, le niveau de formation initiale des équipes, le projet d'établissement sont autant de variables qui illustrent la nécessité de programmes de formation conçus sur-mesure. L'ensemble des programmes développés par ARTHECHNIQUE Formation est adaptable à la réalité de vos besoins pour une plus grande efficacité du temps de formation.

APPLIQUER UNE PEDAGOGIE COLLABORATIVE

Afin d'éviter le rejet ou le blocage des équipes vis-à-vis des temps et des contenus de formation, nous mettons en œuvre une pédagogie active et participative. Nos formations, étant uniquement en "intra", sont réalisées en condition réelle d'activité. Durant les formations, les personnes ne sont pas consommatrices d'un nouveau savoir mais collaboratrices dans la recherche de solutions et actrices du changement de leurs pratiques.

MESUREER L'EFFICACITE DES FORMATIONS

L'évaluation des formations est un point important dans notre volonté de faire évoluer durablement les comportements des équipes. Afin d'assurer l'évaluation des formations, ARTHECHNIQUE Formation vous propose :

- Une évaluation « à chaud » avec les personnes formées directement après la formation.
- Un rapport détaillant le déroulement de la formation, les solutions mises en place et les éventuelles difficultés rencontrées.

METTRE EN PLACE DES MODULES "X" JOURNEES DE FORMATION + 1

L'exigence de suivi et d'efficacité demandée par la réglementation nous pousse progressivement vers ce type de prestation. Les modules "x" journées de formation +1 apportent un retour en profondeur sur l'efficacité de la formation, les solutions mises en place et les éventuels rééquilibrages à mettre en œuvre pour bénéficier pleinement du contenu de la formation.

Art#échnique

SOMMAIRE

Edito	page 2
Nos objectifs	page 3
Sommaire	page 4
Accompagnement à l'élaboration du projet d'établissement	page 5 / 6
Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)	page 7 / 8
L'accompagnement en P.A.S.A. et U.H.R.	page 9 / 10
Connaissance de la personne âgée	page 11 / 12
Simuler la dépendance et le vieillissement	page 13 / 14
Human Attitude	page 15 / 16
La bientraitance et la maltraitance	page 17 / 18
Le travail de nuit en établissement	page 19 / 20
L'analyse des pratiques	page 21 / 22
Le circuit du médicament	page 23 / 25
Prévenir les risques infectieux	page 26 / 27
Les soins préventifs et éducatifs en établissement	page 28 / 29
Maîtriser le secret médical	page 30 / 31
Les missions et le rôle de l'infirmier(e) en EHPAD	page 32 / 33
Le rôle du référent	page 34 / 35
Être un tuteur efficace	page 36 / 37
Le métier de gouvernante	page 38 / 39
Dénutrition - déshydratation (dépister, prévenir et intervenir)	page 40 / 41
Les troubles de la déglutition et la prévention des fausses routes	page 42 / 43
Conditions Générales de Vente de Prestations de Service	page 44 / 47

Art#échnique

ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT EN SECTEUR SANITAIRE ET / OU MEDICO-SOCIAL

Public concerné :

Groupe de pilotage de la démarche "Projet d'établissement"

Spécificités de la formation :

Pour une efficacité maximale, cette formation est uniquement réalisée en "intra" et adaptée aux spécificités et aux besoins réels.

Objectifs de la formation :

Impliquer les équipes dans la conception et la rédaction du projet d'établissement.

Créer un outil stratégique nécessaire au dialogue avec les autorités de tutelle, les usagers et les partenaires.

Favoriser une démarche d'amélioration de la qualité.

Durée de la formation :

Préconisation : 35h00 soit 5 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 12 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Le projet d'établissement : obligations juridiques et cadre général
 - Principes généraux de la loi du 2 janvier 2002 : redéfinition de la place de l'utilisateur, démarche d'amélioration continue.
 - La gestion de projet.

Art#échnique

- ⇒ Les orientations stratégiques : du diagnostic à la note de cadrage synthétique
 - Réalisation du diagnostic stratégique : intégration des besoins et des politiques territoriales, diagnostic interne.
 - Rédaction de la note de cadrage : définition des axes stratégiques pour les cinq années du projet d'établissement.

- ⇒ De la conception à la rédaction du projet d'établissement
 - Identification des différents acteurs concernés.
 - Analyse des forces et des faiblesses, des opportunités et menaces de l'établissement.
 - Réflexion sur les valeurs, missions et références de l'établissement.
 - Conception du plan de communication.

- ⇒ L'élaboration du projet d'établissement, outil de la démarche qualité
 - Modélisation du contenu et de l'organisation du projet d'établissement
 - Identification des éléments structurels.
 - Définition de l'offre de service et de son mode de mise en œuvre.
 - Réflexion sur les modes de participation des usagers.
 - Travail sur le contenu des différents volets du projet d'établissement : description des pratiques, réflexion sur les améliorations à engager.

- ⇒ L'engagement dans une dynamique d'amélioration continue
 - Définition du plan d'actions, des indicateurs de suivi et des méthodes d'évaluation.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques - exposés

Méthode participative de gestion de projet

Matrice SWOT

Analyse de processus

Mise à disposition d'outils opérationnels pour concevoir et rédiger le projet d'établissement

Dossier remis à chaque participant

Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Public concerné :

Personnel de maison de retraite, personnel d'EHPAD, personnel hospitalier, personnel de santé.

Objectifs de la formation :

Connaître les bases du projet personnalisé d'accompagnement.
Définir les intérêts pour la personne accueillie et le personnel.
Elaborer le projet en fonction des besoins et des désirs de la personne.
Inscription du projet dans un véritable travail pluridisciplinaire.
Rédaction d'un outil dans une démarche de qualité.

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ L'existant : les textes, lois et recommandations.
 - La pyramide de Maslow.
 - Les besoins selon Henderson.
 - La charte des droits et libertés.
 - La grille AGGIR.
 - La loi du 2 janvier 2002 : le droit des usagers.
 - Les recommandations de bonnes pratiques par l'ANESM.
 - Le concept de la bientraitance.
 - Un droit, pas une obligation.

- ⇒ Les bases du projet personnalisé.
 - L'accueil de la personne.
 - Le travail pluridisciplinaire.
 - La notion de référent.
 - La place de la famille.

Art#échnique

- ⇒ Les différentes étapes du projet personnalisé.
 - L'analyse de la situation.
 - La Co-construction.
 - La phase de décision.
 - La mise en œuvre.
 - La Co-évaluation.
 - La rédaction.
 - La réévaluation et le suivi.

- ⇒ En pratique sur le terrain.
 - Projet personnalisé d'une nouvelle personne.
 - Projet personnalisé d'une personne déjà accueillie.
 - Projet personnalisé d'une personne désorientée.
 - Les limites du projet personnalisé.

- ⇒ Elaboration du support du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
 - Penser "outil" avec l'équipe.
 - Définir les éléments.
 - Rédiger le PAP.
 - Maîtriser le PAP.
 - Communiquer sur l'utilisation et l'intérêt de l'outil auprès des collègues.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.

Méthode participative par la mise en situation réelle.

Mise à disposition d'outils opérationnels pour concevoir et rédiger le PAP.

Dossier remis à chaque participant.

Questionnaire d'évaluation.

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

L'ACCOMPAGNEMENT EN PÔLE D'ACTIVITES ET DE SOINS ADAPTES (PASA) ET UNITE D'HEBERGEMENT RENFORCEE (UHR)

Public concerné :

Tout personnel d'établissement amené à travailler en PASA et/ou UHR.

Spécificités de la formation :

Cette formation a pour objectif d'élaborer un projet d'accompagnement spécifique en identifiant les besoins quotidiens des personnes âgées désorientées accueillies en PASA et UHR.

Objectifs de la formation :

Identifier les besoins spécifiques des personnes âgées désorientées.

Elaborer un projet d'accompagnement au quotidien avec la personne, son entourage et les différents intervenants.

Être acteur du projet d'animation.

Durée de la formation :

Préconisation : 21h00 soit 3 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Spécification de l'intervention en PASA et UHR :
 - Accompagnement.
 - Sécurisation.
 - Sollicitation.
- ⇒ La motivation de la personne âgée en PASA et UHR.
- ⇒ Les besoins et les désirs de la personne âgée désorientée.
- ⇒ L'évaluation des besoins et des attentes.
- ⇒ L'histoire de vie et le recueil des données.
- ⇒ Les modalités d'une intervention en PASA.
- ⇒ L'ouverture de projets d'animation élaborés dans un suivi régulier.

Art#échnique

⇒ Les modalités d'évaluation.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques.
Méthode participative par l'analyse des situations.
Evaluation des besoins des personnes accueillies.
Travail sur les outils d'animation.
Mise en situation, évaluation, réajustement.
Mise à disposition d'outils opérationnels.
Dossier remis à chaque participant.
Questionnaire d'évaluation.

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE

Public concerné :

Personnel de maison de retraite, personnel d'EHPAD, personnel de santé, personnel hospitalier.

Objectifs de la formation :

Définir le contexte d'accompagnement des personnes âgées.

Connaître les changements liés à l'âge.

Adapter son comportement en fonction de la pathologie, des besoins et des désirs propres à la personne.

Améliorer la communication dans les relations et adopter une attitude bienveillante.

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ L'accompagnement des personnes âgées.
 - A domicile, en institution.
 - Respect des droits de la personne.
 - ❖ La loi de 2002.
 - ❖ La charte de la personne âgée dépendante.
 - La relation soignant - soigné.

- ⇒ Le vieillissement normal et pathologique.
 - Le vieillissement physique.
 - Le vieillissement social.
 - Le vieillissement psychologique.
 - Le vieillissement (poly) pathologique.

- ⇒ Les relations avec la personne âgée.
 - Nos représentations de la vieillesse.

Art#échnique

- La communication avec la personne âgée.
 - Être à l'écoute des besoins et des désirs de la personne âgée.
- ⇒ La bientraitance.
- Être bientraitant avec soi avant de pouvoir être bientraitant avec autrui.
 - Sortir du systématique et innover nos pratiques.
 - Temps de paroles et d'échanges entre les différents professionnels.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques
Exercices pratiques
Méthode participative
Etude de cas concrets
Dossier remis à chaque participant
Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

SIMULER LA DEPENDANCE ET LE VIEILLISSEMENT

Public concerné :

Personnel œuvrant auprès des personnes dépendantes : direction, responsables de service, infirmiers(es), aides soignants(es), auxiliaires de vie, accompagnants, ...

Objectifs de la formation :

Prendre conscience et appréhender les besoins de la personne dépendante dans les actes de la vie quotidienne.

Identifier les actions à mettre en place pour palier à la perte d'autonomie des personnes dépendantes.

Réfléchir sur les accompagnements de la personne dépendante.

Acquérir les bonnes pratiques favorisant le confort et le bien être de la personne dépendante.

Durée de la formation :

Préconisation : 07h00 soit 1 jour (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 08 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ La dépendance et le vieillissement.
 - Les éléments physiques.
 - Les éléments neurologiques et psychologiques.
 - Les manifestations sur la motricité, l'audition, la vision, ...

- ⇒ La physiologie et les pathologies les plus fréquemment rencontrées.

- ⇒ Mise en situation en trois ateliers.
 - Le matin en chambre :
 - Le levée.
 - La toilette, la douche.
 - Aller aux toilettes.
 - L'habillage.
 - Le temps du repas
 - Les activités :

Art#échnique

- Les loisirs.
- Les déplacements.
- Les animations.

⇒ Mise en avant de quatre paramètres.

- La motricité : prothèses ciblant les articulations avec la perte de motricité et d'amplitude articulaire.
- La vue : utilisation de lunettes spéciales pouvant simuler six pathologies oculaires différentes.
- L'ouïe : le simulateur joue sur la fréquence et non sur la force du son.
- Le toucher : utilisation de gants simulant la diminution du toucher ainsi que l'apparition de tremblements.

⇒ Recherche des axes d'amélioration pour le service.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques.

Mise en situation réelle avec le simulateur de vieillissement.

Méthode participative.

Mise à disposition d'outils opérationnels.

Dossier remis à chaque participant.

Questionnaire d'évaluation.

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

HUMAN ATTITUDE

Public concerné :

Ensemble du personnel de l'établissement

Spécificités de la formation :

La raison d'être du personnel d'un établissement est le patient, le résident.

La qualité du prendre soin dépend du bien-être du personnel de l'établissement et de son adhésion aux projets de vie et de soins.

Objectifs de la formation :

Aider l'établissement à mettre en place une culture basée sur une philosophie du prendre soin en adéquation avec les désirs du patient, du résident.

Améliorer la relation soigné / soignant en développant des gestes doux et sûrs.

Acquérir la méthodologie du prendre soin.

Apprendre ou améliorer son utilisation du regard, de la parole, du toucher.

Durée de la formation :

Préconisation : 28h00 soit 4 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Changer de regard, d'habitude, de philosophie
 - Passer du "patient" au "CLIENT DE SOIN".
 - Être un "ETABLISSEMENT DE VIE" à la place d'un "établissement de soin".
 - "PRENDRE SOIN" du client au lieu de "prendre en charge".

- ⇒ La méthodologie du "PRENDRE SOIN".

Art#échnique

- ⇒ La manutention des personnes dépendantes.
 - La "MANUTENTION dites RELATIONNELLE" en lieu et place de la "manutention des patients".
 - Un acte de soin reconnu au travers de la "MANUTENTION dites RELATIONNELLE".
 - Un retour à la santé et à l'envie de vivre.

- ⇒ Les syndromes des Comportements d'Agitation Pathologiques (CAP).
 - Définition et classification des démences
 - Compréhension et prévention des "CAP".

- ⇒ Le regard, la parole et le toucher ou "le SAVOIR COMMUNIQUER".
 - Comment communiquer ?
 - La communication par le regard.
 - La communication par la parole.
 - La communication par le toucher.

- ⇒ Le "PRENDRE SOIN" dans son travail quotidien.
 - La réalisation et le suivi du "PRENDRE SOIN" une démarche du projet d'accompagnement.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques - exposés
Méthode participative
Etude de cas concrets
Mise en situation réelle dans les services
Dossier remis à chaque participant
Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LA BIENTRAITANCE ET LA MALTRAITANCE

Public concerné :

Ensemble du personnel de l'établissement

Spécificités de la formation :

La raison d'être du personnel d'un établissement est le patient, le résident.

La qualité du prendre soin dépend du bien-être du personnel de l'établissement et de son adhésion aux projets de vie et de soins.

Objectifs de la formation :

Comprendre la complexité du phénomène de maltraitance.

Repérer les situations à risque.

Mettre en place les actions permettant de développer la bientraitance.

Se donner les moyens pour prévenir et enrayer la maltraitance.

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 12 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ La maltraitance et la bientraitance
 - Qu'est ce que la maltraitance ?
 - Définition de la maltraitance.
 - Qu'est ce que la bientraitance ?
 - Définition de la bientraitance.
 - Les différentes formes de violence et leurs classifications.

- ⇒ Le cadre juridique et institutionnel du phénomène de maltraitance.

Art#échnique

- Le droit du résident.
 - La protection des personnes dépendantes.
 - Le rôle de l'encadrement.
 - Les recours institutionnels.
- ⇒ L'identification des causes : les signes
- La vulnérabilité.
 - Les causes organisationnelles.
 - Les causes psychologiques.
 - Les indices et les causes de maltraitance.
- ⇒ L'implication personnelle et ses dangers.
- La distance du soignant est-elle cause de maltraitance (face à la souffrance).
 - Quelle est la bonne distance à tenir ?
 - Jusqu'où va la relation d'aide ?
- ⇒ L'écoute "active".
- Les six attitudes d'écoute de Porter.
 - Acquérir une attitude d'écoute.
 - Ce qui peut empêcher de percevoir ce que la personne ressent.
- ⇒ L'élaboration d'un protocole de prévention de la maltraitance.
- Observations, réflexions, résultats attendus pour le résident et le salarié.
 - Mise en commun et rédaction d'un protocole.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques - exposés
Méthode participative
Etude de cas concrets
Mise en situation réelle dans les services
Dossier remis à chaque participant
Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LE TRAVAIL DE NUIT EN ETABLISSEMENT

Public concerné :

Ensemble du personnel de l'établissement travaillant la nuit

Objectifs de la formation :

Assurer la continuité des soins.

Renforcer l'harmonisation des pratiques.

Maintenir la cohésion d'équipe.

Répondre aux besoins des personnes la nuit.

Durée de la formation :

Préconisation : 21h00 soit 3 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 8 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Les spécificités du travail de nuit.
 - L'inversion des rythmes de vie.
 - La solitude du travail de nuit.
 - Le besoin de reconnaissance.

- ⇒ La prise en charge des personnes la nuit.
 - Le coucher et le sommeil de la personne.
 - Le change et la douleur.
 - Le sentiment d'angoisse.

- ⇒ Les spécificités avec les personnes désorientées.
 - L'inversion des rythmes de jour et de nuit.
 - La collation de nuit.

Art#échnique

- ⇒ La relation avec les équipes de jour.
- La coordinations entre les soins de jour et les soins de nuit.
 - Les transmissions du soir et du matin entre les équipes.
 - La continuité de nuit du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP).
 - Être référent de nuit.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratique de nuit
Méthode participative
Etude de cas réels
Mise en situation dans les services
Dossier remis à chaque participant
Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

L'ANALYSE DES PRATIQUES

Public concerné :

Tout personnel d'établissement

Principe de la formation :

Dans l'exercice de notre métier au quotidien, l'organisation du travail du personnel, bien souvent débordé, ne permet pas toujours de trouver le temps nécessaire pour échanger sereinement.

Les professionnels sont confrontés à nombre de problèmes dans leurs relations avec les personnes accueillies et non pas le temps de se poser pour en parler, prendre du recul et dire leurs difficultés sans craindre le jugement des autres.

Prendre le temps de faire part, en toute confidentialité, de ses difficultés de prise en charge de certaines personnes.

Permettre au professionnel à la fois de "vider son sac" et de pouvoir mettre en perspective son expérience avec celles des autres participants.

En outre, la réflexion collective autour de cas concrets permet la recherche de solutions aux impasses dans lesquelles les relations soignants-soignés se trouvent parfois. Celles-ci générant du stress de part et d'autre.

Objectifs de la formation :

Permettre au professionnel de mieux vivre les situations conflictuelles avec certaines personnes accueillies.

Sortir de ces situations en impasse apportant souffrance aux soignants et aux personnes accueillies.

Elaborer des solutions évaluables à courts et moyens termes et révisables si besoin en vue d'une solution pérenne pour chaque situation.

Durée de la formation :

Préconisation : 03h00 soit 1/2 jour (une fois par quinzaine ou par mois)
(durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 6 / 8 personnes

Contenu de la formation :

Art#échnique

- ⇒ Exposé et analyse collective d'une thématique et de cas concrets évoqués par les participants.
- ⇒ Mise en perspective et changement de regard sur la situation.
- ⇒ Proposition de solutions élaborées collectivement.
- ⇒ Evaluation à courts et moyens termes des dispositifs mis en place

Moyens pédagogiques :

Echanges sur le comportement et la maîtrise
Pédagogie active basée sur les pratiques en situation réelle.

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

Public concerné :

Directeurs, Responsables de service, Soignants, personnel des EHPAD, FAM, MAS et autres établissements du secteur sanitaire, social et médico-social.

Spécificités de la formation :

Appliquer les Recommandations de Bonnes Pratiques (RBP) et maîtriser le circuit du médicament.

Objectifs de la formation :

Connaître le cadre règlementaire et les bonnes pratiques.

Identifier les différentes étapes du circuit du médicament.

Analyser et évaluer les pratiques en interne pour garantir la sécurisation du circuit.

Repérer les risques dans le circuit et mettre en œuvre un plan d'actions.

Durée de la formation :

Préconisation : 07h00 soit 1 jour (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

⇒ Le matin

- Les textes et les obligations du cadre règlementaire.
- Les conventions, protocoles, livret thérapeutique (bonnes pratiques et recommandations de l'HAS).
- Par qui et comment sont prescrits les médicaments.
- Quel est le rôle du pharmacien ? Quel lien conventionnel avec l'établissement ?
- Les règles de sécurité pour la détention et le stockage des médicaments.
- Les médicaments spécifiques (morphine, ...).
- Les responsabilités juridiques de chaque acteur du circuit du médicament (rôles et limites de chacun).
- Qu'est ce que la pharmacovigilance ?

Art#échnique

⇒ L'après-midi

- Etude pratique du fonctionnement interne de l'établissement.
- Analyse par les stagiaires (avec un œil critique) de la situation de l'établissement.
- Recherche (par les stagiaires) des axes possibles d'amélioration.
- Elaboration d'un plan d'action et de suivi en vu d'améliorer la sécurisation du circuit du médicament.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques

Etude de cas concret (établissement)

Analyse de processus et mise en situation réelle

Mise à disposition d'outils opérationnels

Dossier remis à chaque participant

Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

PREVENIR LE RISQUE INFECTIEUX DANS LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

Public concerné :

Responsables, Soignants, personnel des EHPAD, FAM, MAS et autres établissements du secteur sanitaire, social et médico-social.

Spécificités de la formation :

Appliquer les Recommandations de Bonnes Pratiques (RBP) et maîtriser le manuel national d'auto-évaluation.

Analyser le niveau de maîtrise du risque infectieux dans son établissement

Elaborer un DARI conformément aux programmes nationaux de prévention des infections.

Objectifs de la formation :

Développer la gestion des risques infectieux

Examiner le contenu d'un DARI

Elaborer un Dossier d'Analyse du Risque Infectieux

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 à 12 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Rappel
 - L'instruction n°DGCS/SPA/2016/195 du 15 juin 2016 relative à la mise en œuvre du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) dans le secteur médico-social 2016/2018.
 - L'évolution du concept de risque infectieux et les enjeux.
 - L'intégration des démarches "qualité" et "gestion des risques" dans les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

- ⇒ Le risque infectieux

Art#échnique

- Données épidémiologiques
 - Aspects microbiologiques
 - Approche préventive
- ⇒ Repérer l'organisation des moyens de prévention dans l'établissement
- La surveillance, les alertes et les indicateurs
 - L'utilisation des antibiotiques
 - La tenue du personnel
- ⇒ Identifier les risques liés à l'environnement et aux circuits
- L'entretien des locaux
 - L'hygiène en restauration
 - La gestion du linge, des déchets, de la qualité de l'eau
- ⇒ Prévenir le risque infectieux lié aux soins et à la gestion du matériel
- Les actes infirmiers et de nursing
 - Les antiseptiques
 - Les précautions "standard" et complémentaires
 - La prévention des accidents avec exposition au sang
 - L'hygiène des résidents
- ⇒ Processus d'élaboration d'un DARI
- Au préalable :
 - Engagement de la direction
 - Création d'un comité ?
 - Identification des dangers
 - Analyse des risques
 - Plan d'action et priorités
 - Suivi et évaluation
 - Communication autour de l'élaboration d'un DARI
- ⇒ Contenu technique d'un DARI
- Les modèles existants
 - Organisation interne d'hygiène et de prévention du risque infectieux
 - Risques environnementaux, dont dispositifs médicaux
 - Risques liés aux soins pour le soignant et le soigné
 - Gestion de situation épidémiques
 - Indicateurs

Art#échnique

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques - exposés

Méthode participative de gestion de projet

Matrice SWOT

Analyse de processus

Mise à disposition d'outils opérationnels pour concevoir et rédiger le projet d'établissement

Dossier remis à chaque participant

Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LES SOINS PREVENTIFS ET EDUCATIFS EN ETABLISSEMENT

Public concerné :

Responsables, Soignants, personnel des EHPAD, FAM, MAS et autres établissements du secteur sanitaire, social et médico-social.

Objectifs de la formation :

Sensibiliser le soignant dans son rôle de prévention des risques.
Mettre en place une démarche d'évaluation et de prévention de la prise en charge de la personne.
Identifier, évaluer et prendre en charge la douleur de la personne.
Evaluer le risque d'apparition d'escarres et mettre en œuvre les moyens de prévention nécessaires.
Mettre en place les outils permettant de prévenir les risques de chute.
Dépister et prévenir les risques de déshydratation et de dénutrition.

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Rappel
 - Qu'est ce qu'un soin préventif ?
 - Qu'est ce qu'un soin éducatif ?
 - Les recommandations en vigueur.
 - Le rôle du soignant et ses compétences (décret).

- ⇒ La douleur
 - Les différents types de douleur.
 - L'évaluation et la prise en charge de la douleur.
 - L'approche non médicamenteuse.
 - Le risque d'escarre et la prévention.

Art#échnique

⇒ Les chutes

- Qu'est ce qu'une chute ?
- Causes, fréquences et conséquences des chutes.
- L'évaluation du risque de chute (outils).
- La prévention des chutes (éducation gestuelle).
- Conseils pour relever d'une chute.

⇒ L'alimentation

- Les modifications comportementales de la personne.
- Les besoins nutritionnels de la personne.
- Les risques de déshydratation et de dénutrition.
- La prévention, la surveillance et le suivi alimentaire.
- Le temps du repas : l'installation de la table, l'attente de la personne, l'installation de la personne, la présentation des denrées, l'envie et le plaisir de manger, ...

⇒ La coordination pluridisciplinaire

- Le rôle de chacun.
- L'importance de l'échange pluridisciplinaire.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques - exposés et pratiques

Méthode participative de gestion de projet, d'études de cas concrets

Analyse de processus

Mise à disposition d'outils opérationnels

Dossier remis à chaque participant

Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

MAÎTRISER LE SECRET MEDICAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTE - DU SANITAIRE ET DU SOCIAL

Public concerné :

Tout personnel d'établissement

Objectifs de la formation :

Définir la notion de responsabilité professionnelle.

Comprendre l'importance du secret professionnel dans la pratique soignante.

Maîtriser l'écart entre secret professionnel et droit à l'information.

Retranscrire les "bonnes informations" dans le dossier médical.

Durée de la formation :

Préconisation : 07h00 soit 1 jour (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Les responsabilités du secret professionnel.
 - Les généralités.
 - Les différents principes de la responsabilité professionnelle.
 - Le respect de la vie d'autrui.
 - Le respect de la dignité d'autrui.
 - La spécificité des compétences.
 - Le secret professionnel.
 - Le droit et le devoir d'information.

- ⇒ Les différentes formes de responsabilité.
 - La responsabilité civile.
 - La responsabilité pénale.
 - La responsabilité administrative.

Art#échnique

- ⇒ Le secret professionnel.
 - Définition et enjeux du secret professionnel.
 - Le principe du secret professionnel.
 - La portée du secret professionnel.
 - L'écriture professionnel du secret.
 - Les exceptions à la règle du secret professionnel.
 - La conduite à tenir en cas d'exception à la règle.

- ⇒ Les obligations
 - L'information du patient.
 - L'information de la famille.
 - L'obligation de discrétion professionnelle.

Moyens pédagogiques :

Atelier pratique de travail personnel

Pédagogie active basée sur l'alternance d'apports théoriques et pratiques en situation réelle.

Simulations et entraînements

Utilisation des expériences concrètes des participants

Dossier remis à chaque participant

Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LES MISSIONS ET LE RÔLE DE L'INFIRMIER EN EHPAD

Public concerné :

Infirmiers (es) des EHPAD, FAM, MAS et autres établissements du secteur sanitaire, social et médico-social.

Objectifs de la formation :

Se positionner dans son métier d'infirmier(e) au regard de l'établissement, des équipes, des résidents, des familles, des fournisseurs, des institutions, des instances, ...

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ La connaissance du contexte particulier de l'EHPAD
 - La réglementation : les rôles et missions de l'infirmier(e) en EHPAD.
 - Les règles de déontologie.
 - Les responsabilités de l'infirmier(e) : sa collaboration avec les équipes, la délégation, ...
 - Les fonctions des différents professionnels : situation de l'infirmier(e) dans l'organigramme.
 - Le travail en autonomie et les contraintes liées à la fonction.

- ⇒ Le soin de la personne âgée : où et comment se situer ?
 - Le soin journalier de la personne âgée : ses attentes, ses besoins réels, ses besoins spécifiques.
 - Le vieillissement normal et les différentes pathologies.
 - Les affections neuro dégénératives de la personne âgée et leurs particularités.
 - Les pathologies psychiatriques de la personne âgée : l'autonomie, la dépendance.

- ⇒ L'infirmier(e) : une fonction "pivot"
 - Identifier les priorités et repérer les possibilités d'amélioration dans les soins.

Art#échnique

- Construire un projet de soin cohérent (avec l'encadrement et les équipes) permettant d'améliorer la qualité de la prise en charge du résident.
- Être le référent des Projets d'Accueil Personnalisé des résidents : actualisation personnalisée, faire vivre avec les équipes, ...
- Être à l'écoute, amener le dialogue, l'affirmation au sein de l'équipe.
- Organiser les soins infirmiers, guider les aides-soignants(es) et auxiliaires de vie, apporter du sens aux pratiques.
- La place et le rôle de l'infirmier(e) dans les transmissions écrites et orales.
- La relation avec les médecins traitants : les visites et leur planification.
- L'intégration et la formation des élèves infirmiers(es) et aides-soignants(es).

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques

Etude de cas concret (établissement)

Analyse de processus et mise en situation réelle

Mise à disposition d'outils opérationnels

Dossier remis à chaque participant

Questionnaire d'évaluation

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LE RÔLE DE REFERENT

Public concerné :

Personnel de maison de retraite, personnel d'EHPAD, personnel hospitalier, personnel de santé (IDE, AS, AMP, Auxiliaire de vie, ...).

Objectifs de la formation :

Accueillir et assurer le suivi personnalisé d'un résident : "le prendre soin"

Organiser l'accompagnement et être le garant de la prise en charge du résident

Initier le Projet d'Accueil Personnalisé (PAP)

Assurer le relais entre le résident, la famille et le reste de l'équipe (être l'interlocuteur privilégié du résident).

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

⇒ Le rôle du référent.

- Le cadre du rôle de référent : ses missions.
- Les besoins de la personne âgée et ses habitudes de vie.
- Identification des priorités et des leviers du changement dans l'accompagnement
- Faire vivre le Projet d'Accueil Personnalisé et rassembler ses collègues autour de cette dynamique.
- L'écoute, le dialogue, la relation d'aidant.
- Le savoir être : la relation et la collaboration entre résident, famille et soignant.
- Le positionnement du référent dans une équipe.
- Les avantages et les contraintes du poste de référent.

Art#échnique

- ⇒ La connaissance du Projet d'Accueil Personnalisé.
 - La réglementation et les recommandations.
 - La chronologie du Projet d'Accueil Personnalisé.
 - Construire le Projet d'Accueil Personnalisé en améliorant la qualité de la prise en charge du résident (bienveillance, Human attitude).
 - Identifier et repérer la dépendance du résident.

- ⇒ L'accompagnement journalier du résident .
 - Ses attentes et ses besoins.
 - Le vieillissement et la pathologie.
 - Les particularités des principales affections neurodégénératives.
 - Les pathologies psychiatriques du résident.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques.

Méthode participative par l'étude de cas concrets et l'analyse des pratiques.

Mise à disposition d'outils opérationnels pour concevoir et rédiger le PAP.

Dossier remis à chaque participant.

Questionnaire d'évaluation.

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

ÊTRE UN TUTEUR EFFICACE

Public concerné :

Personnel de maison de retraite, personnel d'EHPAD, personnel hospitalier, personnel de santé (IDE, AS, AMP, Auxiliaire de vie, ...).

Objectifs de la formation :

Appréhender les enjeux et les difficultés de la fonction
Identifier les acteurs et les différentes situations : mobiliser les ressources de l'établissement.
Optimiser la relation tuteur / stagiaire : les conditions d'un stage réussi.

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Qu'est ce que le tutorat ?
 - Le dispositif institutionnel et les fondamentaux.
 - Être tuteur sur le terrain : c'est quoi ?
 - Être superviseur (tutorat à distance) : c'est quoi ?.

- ⇒ L'organisation de l'apprentissage du stagiaire.
 - Accueillir, accompagner et conseiller.
 - Comment réussir une bonne intégration du stagiaire ?
 - Être un bon tuteur : c'est quoi ?
 - Evaluer tout au long de l'apprentissage.
 - Savoir féliciter les progrès (reconnaissance des acquis).
 - Fixer des objectifs et construire des outils de travail adaptés.

Art#échnique

- ⇒ Communiquer et manager.
- Informer et communiquer avec les équipes.
 - Se familiariser avec le rôle de formateur et la pédagogie.
 - Apprendre à transmettre son savoir-faire.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques.

Méthode participative par l'étude de cas concrets et l'analyse des pratiques.

Mise à disposition d'outils opérationnels.

Dossier remis à chaque participant.

Questionnaire d'évaluation.

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LE METIER DE GOUVERNANTE

Public concerné :

Responsable qualité, responsable hébergement, responsable hôtelier, responsable restauration, responsable des services logistique, encadrement, personnel hôtelier, personnel de restauration, personnel de buanderie, ...

Objectifs de la formation :

Connaître le contexte du poste.

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires à la construction d'un projet hôtelier et de restauration.

Maîtriser les domaines de l'hygiène, de la blanchisserie, de la restauration, du service des repas.

Mettre en œuvre un projet hôtelier.

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 10 personnes

Contenu de la formation :

Premier jour :

- ⇒ Les locaux
 - Les espaces privés et collectifs.
 - L'hygiène et la sécurité : les infections, la désinfection, les déchets, ...
 - L'approche des produits et leur utilisation : détergent, désinfectant, dégraissant, récurant, anti-calcaire, ...

- ⇒ La blanchisserie
 - L'hygiène du linge collectif et du linge des personnes accueillies.
 - La norme RABC.
 - Le circuit du linge : du sale au propre et retour.
 - L'organisation de la buanderie : traitement interne et/ou l'externalisation.
 - L'utilisation du matériel : appréhender les TMS.

Art#échnique

Deuxième jour :

- ⇒ La restauration
 - L'hygiène et la sécurité alimentaire : méthode HACCP et PMS.
 - La gestion de la plonge.
 - Les repas en salle et en chambre : l'organisation.
 - Le temps du repas.
 - L'évaluation et l'amélioration de la prestation repas.
 - Les aspects nutritionnels des repas.
 - Les différents types de textures des repas.
 - Les repas à thème et les animations.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et conceptuels
Analyse des pratiques et des réalités de l'entreprise
Echanges entre les stagiaires et le formateur
Remise de documentation
Evaluation des acquis

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

DENUTRITION, DESHYDRATATION : DEPISTER, PREVENIR ET INTERVENIR

Public concerné :

Toute personne devant accueillir être en relation avec la restauration du résident (aides-soignantes, infirmières, agents hôteliers, cuisiniers).

Objectifs de la formation :

Repérer les signes de dénutrition et la déshydratation et évaluer leur degré

Mettre en place une véritable politique de prévention

Organiser la prise en charge des personnes dénutries

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 12 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ La dénutrition et la déshydratation : dépister, évaluer
 - Définir la dénutrition. Repérer ses causes. Mesurer ses conséquences. La spirale de la dénutrition
 - Dépister les personnes à risque. Evaluer le degré de dénutrition. Le MNA
 - Les réels besoins alimentaires et hydriques des personnes concernées

Art#échnique

- ⇒ La prévention de la dénutrition et de la déshydratation par la qualité de la prise en charge hôtelière
- Besoins et attentes des convives au moment du repas : ambiance, gestion du temps, manière de présenter, accompagner, solliciter ; besoin de sécurité, de reconnaissance ; installation, confort...
 - Rôle de chaque professionnel et transmission de l'information
 - Goûts et dégoûts, choix alimentaires : comment les repérer et en tenir compte ?
 - Choisir les aliments, les préparations, les textures : s'adapter aux difficultés de chaque patient
 - Composition des principaux repas et collations. S'organiser et individualiser la prestation
 - Qualités nutritionnelle, hygiénique, symbolique et organoleptique de l'alimentation proposée
- ⇒ Intervenir dès les premiers signes de dénutrition
- Organisation de la prise en charge
 - Modalités de l'hyper alimentation
 - Méthodes d'enrichissement avec des produits de tous les jours
 - Recettes utilisables en cuisine, enrichissement «minute» en salle ou en chambre, dans le respect des normes d'hygiène et dans le souci de l'aspect attractif. Fractionnement des apports. Risques et limites
 - Utilisation raisonnée des compléments alimentaires
 - Contrôle des ingestas. Suivi et Evaluation de la prise en charge
 - Place et rôle de chaque professionnel

Moyens pédagogiques :

Exercices individuels et collectifs
Support power point
Paper board
Animation de groupe
Echanges entre les stagiaires et le formateur
Evaluation des acquis

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

LES TROUBLES DE LA DEGLUTITION ET LA PREVENTION DES FAUSSES ROUTES

Public concerné :

Toute personne étant en relation avec le repas du résident (personnels soignants, agents hôteliers).

Objectifs de la formation :

Connaître et comprendre les mécanismes de la déglutition et les particularités liées aux pathologies

Identifier les actions à mettre en œuvre pour anticiper, prévenir et prendre en charge les troubles de la déglutition dans l'aide aux personnes dépendantes

Savoir adapter les textures alimentaires à la problématique de la personne dépendante

Durée de la formation :

Préconisation : 14h00 soit 2 jours (durée adaptable à la demande de l'établissement).

Nombre de participants :

maximum 12 personnes

Contenu de la formation :

- ⇒ Connaître les types de déglutition possible et leurs supports théoriques
 - La déglutition adulte
 - Les différents troubles de la déglutition
 - Les conséquences des troubles de la déglutition

- ⇒ Savoir anticiper les troubles de la déglutition
 - Repérer les signes d'alerte
 - Evaluer les troubles de la déglutition
 - Prévenir les risques bucco-dentaires

Art#échnique

- ⇒ Savoir prendre en charge les risques de la déglutition
 - Adapter le cadre des repas, l'installation de la personne et la posture professionnelle
 - Faire la différence entre la situation d'aider la personne à manger et la situation de faire manger la personne
 - Présentation de cas particuliers (maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, maladie de Charcot, AVC, fin de vie, ...)

- ⇒ La prise de repas en cas de troubles de la déglutition
 - Déroulement d'un repas
 - Evolution du goût chez la personne dépendante et compréhension de certains comportements au moment du repas

- ⇒ Les repas
 - Textures et consistances de l'alimentation servie
 - Epaissement des liquides
 - Evolution de l'alimentation solide
 - L'enrichissement des repas et complément nutritionnel oral

- ⇒ La dénutrition et la déshydratation en cas de troubles de la déglutition

- ⇒ Les différents acteurs dans la prise en charge du patient avec des troubles de la déglutition

Moyens pédagogiques :

Exercices individuels et collectifs
Support power point
Paper board
Animation de groupe
Echanges entre les stagiaires et le formateur
Evaluation des acquis

Intervenants :

Formateurs spécialisés

Art#échnique

* CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICE

Les présentes conditions générales d'exécution des prestations (ci-après « les conditions générales ») s'appliquent aux divers formations, travaux, prestations et services (ci après « les Prestations ») rendus au titre des engagements acceptés par le Prestataire.

Facturation

Sauf convention contraire, les honoraires du Prestataire sont facturés à 1 200,00 € par journée. Pourront également être facturés en sus, les frais de déplacement (remboursement du kilomètre à 0,40 € et des frais de péage sur justificatifs de dépense ou remboursement du billet d'avion ou de train et des frais éventuels de taxis ou de location de véhicule), de subsistance (remboursement forfaitaire de 20,00 € par déjeuner et dîner non fourni par le client) et d'hébergement (remboursement forfaitaire de 80,00 € par nuitée) engagés pour l'exécution des prestations.

Pour les établissements assujettis, le montant indiqué est HT et la TVA au taux en vigueur s'ajoute sur le tarif indiqué.

Pour les établissements non assujettis, le montant indiqué est "net".

Tout montant d'honoraires convenu entre le Prestataire et le Client implique nécessairement l'exécution par le Client des obligations mentionnées ci-après.

Les factures correspondantes aux prestations fournies sont exigibles dès réception.

Les retards ou autres problèmes imprévus, dont le Prestataire n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le Prestataire à facturer des intérêts de retard au taux de l'intérêt légal augmenté de dix points ; au surplus, le Prestataire sera fondé à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

Obligations du Prestataire

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, le Prestataire affectera à l'exécution des Prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

Obligations du Client

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage :

- à fournir au Prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- à prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires,
- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision,
- à faire en sorte que les interlocuteurs clé et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des Prestations,
- à avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

Art#échnique

Personnel du Prestataire

En vertu de l'autorité hiérarchique et disciplinaire qu'il exerce à titre exclusif sur son personnel, celui-ci restera placé sous notre contrôle effectif durant la complète exécution des Prestations.

En cas d'intervention dans les locaux du Client, le Prestataire s'engage à respecter les obligations en matière d'hygiène et de sécurité dont le Client lui communiquera la teneur, sous réserve que son personnel se voit accorder une protection identique à celle accordée aux employés du Prestataire.

Le Prestataire garantit la régularité de la situation de son personnel au regard des articles L.1221-10 et suivants et L. 3243-1 et suivants Code du Travail. Le Prestataire certifie en outre être en conformité avec les dispositions des articles L. 8221-1 et L. 8221-2 du Code du Travail, relatifs à la lutte contre le travail dissimulé, ainsi qu'avec les dispositions du Livre III Titre IV du Code du Travail.

Information et confidentialité

Le Prestataire est assujéti à une obligation légale de secret professionnel.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire.

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la Prestation,
- sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article,
- sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation,
- ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le Prestataire se réserve le droit d'exécuter des Prestations pour des entreprises concurrentes de celle du Client.

Le Client reconnaît et accepte :

- que les parties pourront sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;
- qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques,
- que le Prestataire ne saura être tenu pour responsable de toute perte, dommage, frais ou préjudice occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Art#échnique

Propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations du Prestataire ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le Prestataire informera le Client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au Client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le Prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des prestations.

Le Prestataire se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc., réalisés dans le cadre des prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant,
- toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des prestations ou que le Prestataire seraient amenés à développer ou à fournir dans le cadre des prestations.

Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du Prestataire.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précède, le Client autorise le Prestataire, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectués.

Documents

Le Prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera au Client, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que le Client aura fournies, resteront sa propriété.

Le Prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail.

Les documents de travail préparés dans le cadre des prestations sont la propriété du Prestataire et sont couverts par le secret professionnel.

Conflits d'intérêts - Indépendance

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des prestations, le Prestataire en fera part immédiatement au Client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables.

Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au Prestataire de poursuivre ses prestations, il mettra à la disposition du Client le résultat des prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses documents en l'état, et ce afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

Art#échnique

Limitation de responsabilité

L'entière responsabilité du Prestataire et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des prestations mis en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou d'un service dont la fourniture ou la livraison ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels,
- pour les faits et/ou données qui n'entre pas dans le périmètre des prestations et/ou qui n'en sont pas le prolongement,
- en cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du Prestataire.

Le Prestataire ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

Cessibilité – Sous-traitance

Le Prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le Prestataire informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

Réclamations

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum d'un mois à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

Indépendance

L'exécution des prestations n'entraîne en aucun cas la création entre le Client et le Prestataire d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre.

Litiges

Le Client certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente de prestations de service, énumérées ci-dessus, de la Société ARTHECHNIQUE et en accepte les termes sans aucune modification. Tout litige susceptible de s'élever entre les parties quand à la formation, l'exécution, l'interprétation ou l'expiration du contrat, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Alençon.

Date :

Signature et cachet du client :